



# AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

## 1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

**SNCF Immobilier- Direction Immobilière Territoriale** Centre-Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 9 Nina Simone, BP 34112 – 440441 NANTES CEDEX 01, représentée par Monsieur Sylvain GOUTTENEGRE, Chef de pole Valorisation Développement , dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

## 2. Occupant :

**La Société CINERITES TRANSPORT ET LOGISTIQUE**, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 15.000,00 Euros, immatriculée au registre du commerce du Mans sous le n° 398 269 241, dont le siège est situé La Closerie de la Prunerie à ROUESSE-VASSE (72140), représentée par son Président la société CARRIERES DE L'OUEST, société par actions simplifiée, au capital de 4.636.609 Euros, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le n°491 769 337, dont le siège est situé 57 Rue Pierre Charron à PARIS (75008), elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Thomas DUPUY D'ANGEAC, ayant tous pouvoirs à cet effet.

## 3. Bien occupé :

Le BIEN immobilier occupe une superficie d'environ 16 150 m<sup>2</sup> de terrain nu, décomposé comme suit :

- Environ 2 650 m<sup>2</sup> de terrain nu sur le T259p référencé, dans les outils SNCF, dans le périmètre FRET – DRR/MILIT avec une destination « Commercial FRET » (n° d'identification : 130153)
- Environ 12 140 m<sup>2</sup> de terrain nu sur le T221p référencé, dans les outils SNCF, comme « Cour de marchandise de Le Mans (ex – CTC) » (n° d'identification : 15949)
- Environ 1 360 m<sup>2</sup> de terrain nu sur le T239p référencé, dans les outils SNCF, avec une destination « Commercial FRET » (n° d'identification : 15952)

Le BIEN est situé sur le site **LE MANS ANCIEN ENTRETIEN**, 23 Rue de la Foucaudière, dans la zone industrielle Sud du MANS (72000) et est repris au cadastre de ladite commune sous le n° 85p de la Section KS (Ex. n°67p de la section KS). Il est figuré sous teinte rouge au plan annexé (**ANNEXE n°2 - Plan du BIEN**).

Le BIEN est situé au PK 000+750 de la ligne n°561316 (Raccordement de La Clarté (Le Mans)), il porte la référence : UT– 003104H, Lots T239p, T221p et T259p.

Le code technique du site porte le numéro 13533.

## 4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable

### 4.1. En droit

Article L.2122-1-3 du CG3P	A cocher
. Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause	
. Le titre est délivré :	
a) A une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit	
b) A une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente	
. Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse	
. Une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse	
. Les caractéristiques particulières de la dépendance le justifient au regard de l'activité économique projetée, notamment :	X
a) Géographiques	X
b) Physiques	X
c) Techniques	X
d) Fonctionnelles	X
e) Ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation	X
. Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient	
. Autres motifs non expressément mentionnés	

#### 4.2. En fait

Conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement à l'article L 2122-1-3 créée par l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, la délivrance de la présente convention d'occupation est exemptée de procédure de sélection préalable et de mesures de publicité préalable prévue à l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques car les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'activité économique projetée.

#### 5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Mme. Tiphaine RABIN/ Courriel : [tiphaine.rabin@eset-pm.com](mailto:tiphaine.rabin@eset-pm.com)/ Téléphone : 07.84.53.32.61 / Adresse :34 place Viarme, 44000 Nantes.

#### 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 5 du présent avis.

#### 7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat, de 2 mois devant :

##### **Tribunal administratif de Nantes**

6, allée de l'île Gloriette  
CS 24111  
44041 Nantes cedex

Téléphone : 02 55 10 10 02

Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)